

Anor infos



> DOSSIER

Des aides pour embellir votre logement et transformer Anor ! P.10-11



INFORMATION
POPULATION P.13
Seb'on
le pain à Anor !



FESTIVITÉS
À VENIR P.20
Anor Plage
du 4 au 15 juillet 2015





| | |
|----------------------------------|-------------|
| Le mot du Maire | page 3 |
| Etat Civil | page 4 |
| Extraits des Conseils Municipaux | pages 5 à 7 |
| Réceptions – Mises à l'honneur | page 8 |
| La vie locale associative | page 9 |
| Le Dossier | pages 10/11 |
| Information - Population | pages 12/13 |
| Travaux | pages 14/15 |
| Jeunesse | page 16 |
| CCAS-Solidarité | page 17 |
| Festivités passées | pages 18/19 |
| Festivités à venir | page 20 |

PRATIQUE

• Mairie

5 et 5 Bis Rue Léo Lagrange B.P. 3 - 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 51 11

Télécopie : 03 27 59 55 11

Site internet : www.anor.fr

Courriel : contact-mairie@anor.fr

Ouverture : le lundi de 08h30 à 12h et de 14h à 18h, et du Mardi au vendredi de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30. Fermée le samedi. En raison des congés annuels, la Mairie sera **fermée** au public **tous les après-midi du 1^{er} au 31 août 2015 inclus**.

• Bibliothèque Municipale – Médiathèque

36 Rue Pasteur 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 74 68

Courriel : contact-bibliotheque@anor.fr

Horaires d'ouverture : Mardi de 16h à 18h - Mercredi de 14h30 à 19h - Jeudi de 17h à 18h - Vendredi de 16h à 20h - Fermée le Samedi. En raison des congés annuels, la Bibliothèque sera fermée **du 10 août au 07 septembre 2015 inclus**.

• Ouvertures/Fermetures des commerces en période estivale

Boulangerie RENAUX (Rue de Trélon) : Fermeture du 4 au 17 août 2015 inclus (sous réserve de modifications).

Boulangerie « Le Fournil Anorien » (Rue Pasteur) : Fermeture du 15 juillet au 5 août 2015 inclus (sous réserve de modifications).

Boulangerie S. DUTERNE (Rue de la Petite Lobiette) : ouvert aux horaires habituels (mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h).

LE BRAZZA (Bar-Tabac-Presse) : Ouvert aux horaires habituels (Ouvert le Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h à 20h, le Samedi de 8h30 à 20h, le Dimanche et jours fériés de 9h à 12h. Fermé le Lundi toute la journée et le Dimanche après-midi).

CARREFOUR Contact : Ouvert aux horaires habituels (Ouvert tous les jours de 8h à 20h et le Dimanche de 9h à 13h).

PHARMACIE DES FORGES : Ouvert aux horaires habituels (le lundi de 14h à 19h, du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le samedi de 9h à 12h. Fermée le lundi matin).

• Syndicat d'Initiative d'Anor et du Pays d'Oise

La Malterie - Espace Michel Vanderplancke

16 Rue du Général de Gaulle 59186 ANOR

Tél. : 03 27 59 57 69

Site internet : www.sj-anor.com

Courriel : contact@sj-anor.com

Horaires d'ouverture : le mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h, le mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 16h, et le samedi de 15h à 17h. Fermé le lundi toute la journée, le mardi après-midi et le mercredi matin.

• A NOTER sur votre Agenda:



Journée à la Mer – FORT-MAHON

Organisée le **jeudi 06 août 2015** par la Municipalité et le C.C.A.S de la Ville d'Anor.

Date limite d'inscription fixée au [vendredi 31 juillet 2015](#). **89 places disponibles**.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la Mairie au **03 27 59 51 11** (détail complet en page 17).



CHÈRES ANORIENNES, CHERS ANORIENS,

Le budget communal 2015 a été adopté il y a quelques semaines **sans augmentation des taux au niveau des impôts**. Nous avons pris en considération les diminutions annoncées au niveau des dotations et sagement, nous avons resserré les dépenses de fonctionnement, en recherchant la moindre économie tout en préservant une volonté affichée de conserver un investissement ambitieux et maîtrisé.

Très prochainement, le « **Ru des Anorelles** » reprendra sa métamorphose au niveau de la place du 11 Novembre avec **des aménagements valorisant la rivière et redonnant à « l'Eau d'Anor » toute sa place dans notre paysage quotidien**.



« 2 importants dossiers vont se concrétiser dès cet été et à la rentrée : les aménagements de la rivière en centre-ville et le début des travaux de la maison de santé. »

Sur le même site, les travaux de la **maison de santé pluridisciplinaire** débuteront après les congés en gestion directe par la Communauté de Communes Sud-Avesnois. Cette dernière a pris la compétence « santé » afin de doter le territoire d'équipements attractifs, partagés et préparés avec les professionnels de santé en place afin d'accueillir de nouveaux praticiens... **L'ensemble des acteurs et notamment les professionnels de santé d'Anor se sont engagés à relever ce challenge qui aujourd'hui apporte des résultats particulièrement encourageants**.

La Commune d'Anor continue de se singulariser par son dynamisme. Les mois de mai et de juin furent généreux en manifestations de toute nature. Les mois d'été ne seront pas en reste avec de nombreuses **activités de loisirs, de festivités et de détente**. **Vous découvrirez le programme en fin de ce journal**.

Je ne voudrais pas terminer mon édito sans **rappeler quelques principes de « vie en société »**. Les actes d'incivilités se reproduisent régulièrement, bien trop souvent ! Commençons par les chiens qui divaguent, qui font leurs besoins n'importe où (en présence du maître bien souvent), qui aboient sans être rappelés en gênant le voisinage, qui agressent et qui mordent... ces chiens ont des propriétaires, ces derniers devront assumer et en subiront les conséquences financières.

Enchaînons avec les voitures garées sur les trottoirs empêchant le passage des piétons et des poussettes... là aussi les propriétaires devront assumer leurs choix, la gendarmerie verbalisera... (une première opération de prévention pédagogique a déjà eu lieu). Terminons par les dépôts sauvages dans les fossés (de la mousse de toiture a même été retrouvée) ou les trottoirs... il y a pourtant la déchetterie de Fourmies et la possibilité de bénéficier du passage du service encombrants... Allez comprendre !

Je vous invite à la lecture de ce nouveau journal, riche en articles divers. Je vous souhaite de **profiter de cette période d'été pour vous reposer, pour profiter de votre famille et de revenir en pleine forme**.

Le Conseil Municipal et moi-même vous restons fidèlement attachés et dévoués.

Jean-Luc PERAT,
Maire d'Anor
Président de la Communauté
de Communes Sud-Avesnois



★ Bienvenue à

- | | | |
|--|---------------------------------|--------------------------------|
| • Mayliss MARCHANDISE DANLOUX 01/12/14 | 08/02/15 | • Noémie GRANDFILS 23/04/15 |
| • Benjamin HENNART GALLIEZ 08/12/14 | • Louna GROUZELLE 09/02/15 | • Lenny DELVAL 4/04/15 |
| • Maodan ROBEAU 20/12/14 | • Carla BARONE 18/02/15 | • Simon TROCLET 25/05/15 |
| • Naël MARTIN DANIS 30/12/14 | • Camille HAUSEMONT 02/03/15 | • Marion MAIZIERES 29/05/15 |
| • Maëlys MIDOUX 14/01/15 | • Orégane AUBERT 09/03/15 | • Hugo DEMANET 31/05/15 |
| • Jules LORDEREAU 24/01/15 | • Éléana RENARD 12/03/15 | |
| • Loumiya CHRÉTIEN 26/01/15 | • Margot TISSERANT 21/03/15 | |
| • Capucine BERTRAND | • Nicolas SOTTIAU 21/03/15 | |



★ Nos condoléances aux familles et amis de

- | | | | | | |
|------------|--|------------|---------------------|------------|----------------------------------|
| 30/12/2014 | Raymonde CHÉBAUT veuve ROBERT | 21/01/2015 | Roger BOSQUET | 27/03/2015 | Carolane BOUMÉDIENNE |
| 01/01/2015 | Heinrika GOSCIANSKI veuve SCHACHTSHNEIDER | 04/02/2015 | Jean-Luc CARTON | 12/04/2015 | Geneviève RICHART veuve LELEU |
| 02/01/2015 | Marguerite GOSSE veuve CHANTRAINE | 15/02/2015 | Jean-Jacques TRINEL | 09/05/2015 | Simone BRICHET veuve FOURNIER |
| 13/01/2015 | Ginette COLLET veuve FOURDRIGNIER | 15/02/2015 | Albert WILLIAME | 18/05/2015 | Gérard BACHELART |
| | | 21/02/2015 | André BOSQUET | 30/05/2015 | Jean Jacques BOSQUET |
| | | 23/03/2015 | Daniel PUAUD | | |
| | | 24/03/2015 | Olivier JEAN | | |

★ Tous nos vœux de bonheur

- | | | |
|---|--|--|
| • Marc VAN DE VELDE et Hilde HAELTERMAN 13/12/14 | • Jérémy MOUNY et Sylvie HELBECQUE 04/04/15 | • Frédéric CAILLIEREZ et Maggy LÉCAILLON 30/05/15 |
|---|--|--|

★ Nous célébrons le Centenaire de

Madame Marie-Thérèse MAUVAIS

Née à Mandeuve dans le Doubs, Madame Marie-Thérèse MAUVAIS a célébré le 26 janvier 2015 son 100ème anniversaire en présence de quelques membres du Conseil Municipal et de sa famille. Même sa nièce âgée de 90 ans, accompagnée de sa fille, a parcouru Montbéliard-Anor (800 km) sous la neige pour assister à cette belle réunion familiale.

Issue d'une fratrie de 8 enfants, Madame Mauvais a rencontré son futur mari (ami de l'un de ses frères) à l'âge de 17 ans, qu'elle a épousé le 12 novembre 1932. Ces derniers se sont installés à Anor en 1935, suite à



la mutation à Maubeuge de son mari, douanier. Mme Mauvais a une fille, une petite-fille et trois arrière-petits-enfants.



PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL...

Les textes ci-dessous sont une synthèse des principales décisions du Conseil Municipal. Si vous souhaitez obtenir l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux, il est possible de les consulter en ligne sur le site <http://www.anor.fr> (Rubrique Vie Municipale et Projets – PV du Conseil Municipal), affichés à l'extérieur de la Mairie ou sur demande auprès du Secrétariat Général.

Séance du 10 décembre 2014 (extrait)

Près de 257.000 € supplémentaires pour le budget 2014.

126.692,10 € très exactement pour la section de fonctionnement et 129.880,00 € pour la section d'investissement, correspondent aux 2 sommes venant modifier pour la dernière fois le budget de l'exercice 2014. On y retrouve concernant le fonctionnement les travaux en régie, permettant une optimisation du FCTVA et presque 75.000 € d'autofinancement pour de nouvelles dépenses, dont la plus importante pour le paiement des 10 % du site de la Galopierie.

Des avances pour 4 associations et le C.C.A.S.

4 avances de subvention représentant la moitié de la subvention attribuée en 2014, et à valoir sur les subventions définitives de 2015, ont été attribuées à Anor Europe, au Football Club d'Anor, Festiv'Anor et Génération Acoustique. Elles permettront à ces 4 associations d'engager leurs actions dans de bonnes conditions en attendant de

percevoir les subventions communales annuelles dans le courant de l'année 2015. A ce titre, le Centre Communal d'Action Sociale bénéficie du même type d'avance pour lui permettre de fonctionner jusqu'au vote du budget prochain.

Pour la sauvegarde et la conservation du petit patrimoine, la Commune achète l'une des 59 chapelles ou édifices religieux

La chapelle dénommée « Notre Seigneur Saint Méen » située rue de la Grande Lobiette, a été érigée en 1870 selon le recensement de l'association « les Amis des Chapelles », et fait l'objet d'une acquisition à l'euro symbolique avec prise en charge des frais par la Commune. Grâce à cette action Anor permet la sauvegarde et la

conservation de ce petit patrimoine religieux en le valorisant.

Des servitudes nécessaires pour les eaux pluviales de la rue de Momignies

Pour résoudre des problèmes récurrents de rétention d'eau, les élus ont donné leur accord pour la rédaction de conventions de servitudes nécessaires à la pose de canalisations destinées à l'évacuation des eaux pluviales avec plusieurs riverains.



En bref... Les autres décisions prises...

- Taxes et Produits irrécouvrables : Admission en non-valeur des titres relevant de divers exercices précédents pour un montant de 1.701,96 €.
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : Fixation accordée pour le coefficient multiplicateur de la TCFE à 8,50 pour l'année 2016.
- Tarifications Municipales : Evolution de certains tarifs municipaux qu'à 1,5 % et précisions sur le séjour ski.
- Quinzaine du conte cantonal 2014 : Convention entre la Commune d'Anor et les autres Communes du Canton de Trélon possédant une école.
- Agence Régionale de Santé : Avis sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie du Nord-Pas de Calais.
- Communication du suivi des subventions
- Communication des informations diverses
- Communication des différents remerciements

Flashez ici
pour obtenir
le procès-verbal complet



Séance du 12 mars 2015 (extrait)

Un Débat d'Orientation Budgétaire pour la première fois

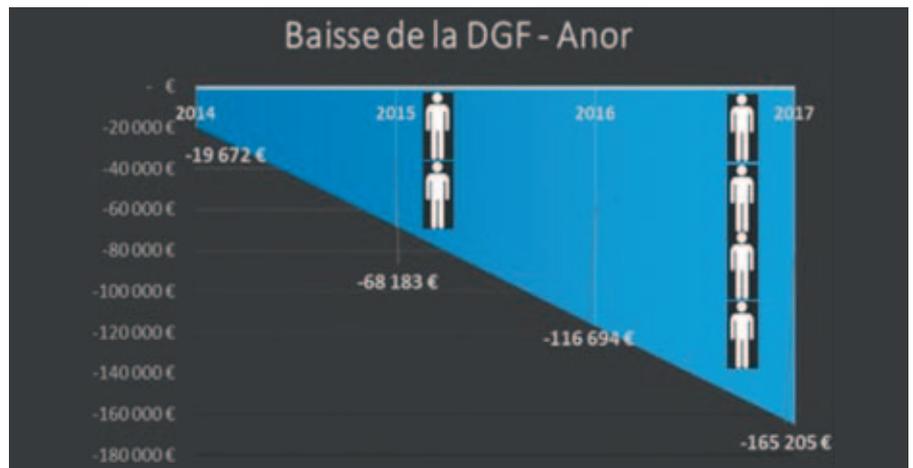
Depuis l'adoption du règlement intérieur, imposant pour la première fois la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire, les Conseillers Municipaux ont pu prendre connaissance d'un long document de 24 pages particulièrement illustré de graphiques sur la situation et les orientations financières de la Commune.

Après débat et échange, il est arrêté une stratégie financière à la lecture de ce document, notamment : la stabilisation des taux d'imposition, la poursuite du désendettement engagé, la poursuite des programmes de développement et de rénovation de l'habitat, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement celle des ressources humaines avec une baisse annoncée de la DGF (dotation globale de fonctionnement).

Un excellent résultat 2014 qui permet la progression de l'excédent reporté sur le budget 2015

1.468.337,49 € c'est le résultat global et excédentaire de l'exercice 2014 qui est aujourd'hui clos.

En effet, les conseillers municipaux ont approuvé le résultat du Compte Administratif de M. le Maire et le Compte de Gestion de M. le Trésorier de Fourmies, qui sont identiques en tout point notamment par rapport



aux écritures comptables enregistrées de part et d'autres.

Ce résultat provient des cumuls des 2 résultats excédentaires : de fonctionnement pour 1.013.711,93 € et d'investissement pour 454.625,56 €. Par ailleurs, l'affectation du résultat permettra à la Commune d'affecter une somme de plus de 817.000 € en section de fonctionnement pour l'exercice 2015 qui sera voté prochainement.



Deux demandes de subventions pour les routes et une pour la rivière

2 dossiers ont été approuvés

pour le programme routier dans le cadre de la DETR et de sa programmation 2015. Le premier concerne la réfection de l'impasse du Point du Jour, de la rue du Petit Canton et une partie de la rue des Anorelles, et le second la réfection d'une partie de la rue de la Chapelle Blanche.

Le dernier dossier correspond à la confirmation de la demande de financement auprès du Conseil Régional pour l'opération de renaturation et de valorisation du cours d'eau en centre-ville.

Le coût des travaux est de 205.268 € HT et la subvention sollicitée s'élève à 143.687 € soit 70 % de l'enveloppe de travaux au titre de la politique de la Trame Verte et Bleue. Les objectifs de ce chantier sont nombreux et permettront notamment le rétablissement de la continuité écologique et la renaturation du lit du cours d'eau.

En bref... Les autres décisions prises...

- Subventions 2015 : Attribution de subvention à l'Association Scènes de Méninges (Projet Légendes et Contes 2015) et à l'Avant-Garde d'Anor (TAP 2014).
- Forêt communale : Programme de travaux sylvicoles pour l'année 2015 sur les parcelles de bois communaux – Vente en bloc et sur pied de coupes au titre de l'année 2015.
- Ecole Municipale de Musique : Attribution d'une indemnité dans le cadre d'une activité accessoire.
- Agence Régionale de Santé : Avis sur le programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale (PRAVA).
- Réseau de lecture publique transfrontalier : Convention pour le financement et l'informatisation du réseau.
- Communication du suivi des subventions
- Communication des informations diverses
- Communication des différents remerciements

Flashez ici
pour obtenir
le procès-verbal complet



Séance du 10 avril 2015 (extrait)

Les Elus ont décidé : pas d'augmentation d'impôts pour 2015

Malgré un contexte économique défavorable pour les collectivités, le Conseil Municipal a décidé de maintenir sa conduite au regard de la fiscalité des ménages.

Ainsi, les impôts n'augmenteront pas cette année et les taux communaux ont été reconduits 23,97 % pour la taxe d'habitation, 24,18 % pour la taxe foncière bâtie et 49,51 % pour la taxe foncière non bâtie. Une stabilisation fiscale conforme au débat d'orientation budgétaire.

1,3 million d'euros d'investissement sans emprunt pour le budget 2015

C'est le montant voté par le Conseil Municipal pour la section d'investissement du budget municipal. Au titre des opérations les plus importantes financièrement, on notera l'opération de renaturation et de valorisation du cours d'eau en centre-ville, le programme routier et les abords et la maison de santé pluridisciplinaire, dont les travaux devraient démarrer cet été. Malgré la baisse significative de la DGF le budget voté par le Conseil Municipal est réalisé sans recours à l'emprunt, sans augmentation de la fiscalité mais avec une augmentation de l'autofinancement communal.

Le montant total du budget voté s'élève, quant à lui, à 4.358.490 €.

Une nouvelle opération façade 2015-2017

Bonne nouvelle pour les Anoriens qui souhaitent améliorer leur cadre de vie et celui de la Commune, les Conseillers Municipaux ont voté à l'unanimité le renouvellement d'une nouvelle opération pluriannuelle 2015-2017 de rénovation des façades.

M. PERAT a tenu à rappeler que les différentes opérations réalisées, il y a maintenant plus de 10 ans, ont permis

de traiter 130 façades pour 310.000 € d'aide directe apportée aux Anoriens avec des marchés aux artisans locaux pour plus d'1 million d'Euros accordés.

Avis donc à l'ensemble des Anoriens qui souhaitent bénéficier de 30 % d'aides pour refaire leur façade.

Pour tout contact s'adresser en Mairie ou consultez la délibération sur le site www.anor.fr rubrique "téléchargements".



En bref... Les autres décisions prises...

- Subventions 2015 : Attribution des subventions aux associations anoriennes pour un montant total de 42.800 € et extérieures de la Commune pour un montant total de 925 €.
- Opération d'acquisition-amélioration du 17 rue Pasteur : Signature de la Convention avec la SA d'HLM l'Avesnoise pour la réalisation de 2 logements locatifs sociaux.
- Parcelle de terrain rue du Revin : Cession d'un petit bâtiment et d'un terrain à M. et Mme WORM pour 600 €.
- Dénomination du Dojo Yves BOUTTEFEUX.
- Effectif du Personnel : Créations d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non-complet.
- Agence Régionale de Santé : Avis favorable sur le plan d'actions régional autisme 2014-2017.
- DREAL Nord-Pas de Calais : Avis favorable sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation du Bassin Artois-Picardie (PGR).
- Communication du suivi des subventions
- Communication des différents remerciements

**Flashez ici
pour obtenir
le procès-verbal complet**



CLASSEMENT DU CONCOURS DES MAISONS GARNIES DE NOËL 2014

Le 6 avril 2015, s'est déroulée la réception organisée en l'honneur des participants au concours des maisons garnies de Noël 2014. Le jury de ce concours, organisé par la Municipalité, a attribué des points à chaque participant lors de son passage entre Noël et Nouvel an, notamment pour l'originalité, le volume et l'aspect

général des illuminations de Noël.

Les 23 participants, dont vous trouverez le classement ci-dessous, ont été remerciés pour l'intérêt qu'ils portent à la Commune d'Anor et se sont vus remettre un bon d'achat pour leur participation.



- | | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| 1 - LEGROS Geneviève | 6 - BLANCHART Mickaël (ex-aequo) | 12 - HENAUT Cédric (ex-aequo) |
| 2 - FOSTIER Anne-Marie | 7 - CARION Jean-Michel | 13 - PRISETTE Corinne |
| 3 - COLLIGNON Sylvie | 8 - HAUSEMONT Jonathan | 14 - GUERIT Michèle |
| 3 - LARCHER Cathy (ex-aequo) | 9 - PERAT Sylvie | 15 - QUEVY Corentin |
| 4 - SAUTIERE Jean-Claude | 9 - WILLIAME Vincent (ex-aequo) | 16 - MALATRAY Aurore |
| 4 - VILLERMOIS Mélanie (ex-aequo) | 10 - COLLET Joël | 17 - DOBBELSTEIN Christiane |
| 5 - BARDZINSKI KOPEC Aurélie | 11 - BLANCHARD Liliane | 18 - JEAUMART Maurice |
| 6 - BOUTTEFEUX Martine | 12 - CUVELIER Annie | |

★ Fête du travail – Remise des Diplômes de la Médaille d'Honneur du Travail



Le vendredi 1^{er} mai 2015 sur la Place du Poilu, Monsieur le Maire a procédé, lors de la cérémonie de la Fête du Travail, à la remise des diplômes de la médaille d'honneur du travail. Cette année, **8 diplômés ont été distingués.**

La médaille « **échelon Argent** » pour 20 années de service a été décernée à Mme Stéphanie DESAUNOIS, employée commerciale à la Société NMC France SAS de Fourmies.

A reçu la médaille « **échelon Vermeil** » pour 30 années de service : Mme Sabine BASILE, opératrice de fabrication à MEDTRONIC Fabrication SAS de Fourmies (cette dernière a également reçu la médaille échelon Argent).

La médaille « **échelon Or** » pour 35 années de service a été attribuée à M. Didier CAUDERLIER, Directeur Adjoint à la Maison des Enfants – Château de la Huda de Trélon, et à Mme Martine

DEGARDIN, agent polyvalent à la Société AML Systems de Hirson.

La médaille « **échelon Grand-Or** » pour 40 années de service a été décernée à M. Jean-Jacques BERGER, rectifieur au sein des Aciéries et Forges d'Anor, M. Philippe PETIT, Polyvalent en Filature à Noiret Bohain de Mondrepuis, et à M. Bernard VALISSANT, conducteur de centrale à HOLCIM Bétons France SAS.

La **médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale « échelon Or »** a été décernée au titre de ses 35 années de service, à Monsieur Jean-Jacques PETIT, Agent Technique Principal de la Ville d'Anor.

★ Réception de la Fête des Mères 2015 43 mamans à l'honneur

Le vendredi 29 mai 2015 a eu lieu à la Malterie la réception annuelle organisée à l'occasion de la **Fête des Mères**. Monsieur le Maire et son équipe municipale ont mis à l'honneur les mères de famille qui se dévouent ou se sont dévouées à leurs enfants.

Cette année, Madame **Stéphanie COUTURE née LEBRUN**, âgée de 39 ans, s'est vu remettre la Médaille de la Famille « **échelon Bronze** ». Madame Stéphanie LEBRUN s'est mariée le 6 décembre 1997 à Anor avec Monsieur Tony COUTURE. De leur union sont nés 4 enfants, 3 filles et 1 garçon : Mathilde 17 ans, Gwenaëlle 14 ans, Inès 11 ans et Corentin 8 ans. Mère au foyer depuis 17 ans, elle consacre la plus grande partie de son temps à l'éducation de ses enfants. Elle fait partie d'une association sportive de tennis de table avec son mari et ses enfants. Elle déclare que sa plus grande fierté est d'être l'épouse d'un homme remarquable et d'avoir fondé une famille de 4 merveilleux enfants. Toutes les mamans ayant répondu présentes à l'invitation ont reçu un bon d'achat en cadeau.



L'ASSOCIATION A DEUX MAINS

L'Association « A 2 Mains » a pour but de **créer du lien social entre les habitants d'Anor**. Elle organise des événements en liaison avec la commune d'Anor et des partenaires tels que les référents RSA du Centre Socio-Culturel de Fourmies, les Ecoles, l'association Familiale d'Aide à Domicile, l'association les « Sens du Goût », l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le GIP Réussir en Sambre Avesnois, la CARSAT.

Des dossiers de demande de subventions, transmis au Conseil Général et à la Carsat permettent la mise en place de nombreux projets. La Commune, pour sa part, octroie une subvention de fonctionnement. Les acteurs d'A 2 Mains mettent en place différentes actions d'autofinancement.

Le partenariat mis en place avec le service insertion du Centre Socio-Culturel permet la mise en relation des bénéficiaires du RSA avec l'association. **Différentes formations sont proposées à tous les bénéficiaires moyennant une cotisation annuelle de 2 €.**

Les actions mises en place permettent **l'accompagnement des personnes en difficulté** dans leur parcours, au travers d'activités diverses. Elles favorisent l'amélioration de **l'équilibre alimentaire**, et mettent en valeur les savoir-faire par l'entretien et la gestion d'un jardin partagé et le fonctionnement d'un four à pain. C'est le partenariat Commune-Association qui permet la réalisation des ateliers grâce à la mise à disposition d'une grande parcelle pour le jardin (rue du Marais), de locaux pour les ateliers menuiserie et cuisine.

Des activités diverses sont proposées tout au long de l'année. Une animatrice communale a été mise à disposition de l'association et intervient régulièrement pour la mise



en place des divers ateliers. Plusieurs outils sont disponibles : un **jardin collectif**, un **four à pain**, un **atelier menuiserie**, un **atelier cuisine**. Récemment, un **atelier jardinage** a vu le jour pour les rencontres intergénérationnelles : Centre aéré, Clos des Forges (personnes âgées), décrocheurs scolaires suivis par la Mission Locale Rurale de l'Avesnois.

L'association "Les Sens du Goût" a en projet l'élaboration d'un menu, la dégustation, suivis d'une rencontre avec d'autres Villes à Hautmont le 12 juin 2015.

Une **formation au travail de l'osier** (vannerie) au Musée du Bocage de Sains du Nord permettra la fabrication de cabanes. Le déplacement en train (pour travailler également la mobilité) est favorisé par la prise d'une carte de train solidaire à moins 75%.

Suivant les activités, des pique-niques seront organisés. Une fois par mois, des repas sont confectionnés (l'un d'eux avec les bénéficiaires des Jardins de Fourmies, à la salle des Fêtes d'Anor).



Pour permettre à chacun de bien mener un entretien d'embauche, un **atelier "Estime de soi"** travaille la présentation, complété par des **simulations d'entretiens** avec un référent de la Mission Locale. Dans ce cadre, trois de ces jeunes (Aurélie, Annabelle et Luc) ont servi au repas des Aînés, avec trois jeunes de différentes associations. Jessica, quant à elle, a reçu le 1^{er} prix lors d'un concours pour l'affiche du Festival Manga.

Des brocantes, bourses aux vêtements et aux jouets, ainsi que des ventes de pizzas.... sont régulièrement organisées au four à pain, rue du Marais.

L'atelier menuiserie termine et installera prochainement des barrières à l'École des Petits Loups, des nichoirs à la Résidence "le Clos des Forges". Une animation autour des gaufres est prévue lors des journées portes



ouvertes de cette résidence.

Nous rencontrons toutefois des difficultés pour la mise en place de sorties "sportives" randonnées, remise en forme (avis aux bénéficiaires). Un voyage emmènera les bénéficiaires à Nausicaa à Boulogne-sur-Mer en septembre 2015.

L'Association a participé à la Fête des Voisins au jardin « le Sans Souci » le 29 mai 2015, au forum des Associations les 6 et 7 juin 2015, et sera présente à la Cavalcade le 5 juillet prochain.

Les ateliers ont lieu :

- Le lundi et le jeudi au jardin « le Sans Souci » rue du Marais, avec vente des produits,
- Le mardi pour l'atelier menuiserie à l'espace F. Mitterrand (ou atelier cuisine ou jardin suivant les saisons),
- Le mercredi pour l'atelier remise en forme (ou atelier jardinage) dans différentes structures,
- Le vendredi pour l'atelier menuiserie (ou jardinage) suivant les saisons,
- A partir de Septembre 2015 : un atelier repassage sera mis en place à l'espace F. Mitterrand (derrière la salle d'Expression Corporelle).

Pour tous renseignements, veuillez-vous rapprocher de Mme Joëlle BOUTTEFEUX, Présidente de l'association au **06.72.51.45.40** ou par mail : joellebouttefeux@wanadoo.fr

DES AIDES POUR EMBELLIR VOTRE LOGEMENT ET TRANSFORMER ANOR !

Une nouvelle opération pluriannuelle 2015-2017 de rénovation des façades vient d'être décidée par le Conseil Municipal Anorien. L'objectif annoncé, à la fin de cette nouvelle période, est d'atteindre le chiffre de 150 façades traitées soit plus de 10% du nombre de logements à Anor !

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE PRÉCÉDENTE (2012-2014)

de rénovation des façades vient de s'achever au 31 décembre de l'année dernière et même si cette dernière période d'opération a été moins intense que les précédentes, en nombre de façades traitées, elle a tout de même permis de rénover 14 façades pour un montant total de travaux de plus de 134.000 € HT et d'attribuer plus de 40.000 € de subventions aux propriétaires Anoriens pour les aider à financer leur projet.

C'est donc un bilan plus que positif qui a été dressé par M. PERAT lors du Conseil Municipal ayant notamment pour objet de se prononcer sur le renouvellement et la poursuite d'une telle opération.

Il faut savoir que depuis l'origine de cette politique communale et au total des différentes opérations réalisées, la Ville d'Anor a contribué au traitement de près de 130 façades pour un coût d'investissement de 1.030.000 € HT et attribué près de 310.000 € d'aides aux différents propriétaires Anoriens.

• PAR AILLEURS, CETTE ACTION CONCRÈTE EST VENUE SOUTENIR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES ENTREPRISES ET ARTISANS, AU-DELÀ D'UNE AMÉLIORATION ESTHÉTIQUE ET VISUELLE DES FAÇADES QUI CONCOURS ÉGALEMENT À L'AMÉLIORATION GLOBALE DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNE.



Malgré un contexte plus contraint pour les collectivités, Anor a fait le choix de maintenir cette politique et renouvelle donc cette opération pour 3 années à compter de 2015 dans les mêmes conditions que précédemment.

Ainsi, si vous souhaitez rénover votre façade en redonnant au bâtiment son aspect d'origine, vous pourrez bénéficier d'une aide de 30 % sur le montant H.T. de vos travaux éligibles dans la limite d'un plafond fixé à 22.867 € par immeuble.

Les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée des demandes et leur souhait de réaliser les travaux en 2015, 2016

ou 2017. Est pris également en considération la consommation budgétaire définie par la Commune. Pour obtenir le détail des modalités et la marche à suivre pour en bénéficier n'hésitez pas à contacter la Mairie d'Anor ou consulter la délibération sur le site www.anor.fr rubrique téléchargements ou en scannant le QR code ci-joint.



FLASHEZ ICI

L'amélioration du cadre bâti communal n'est pas la seule à être mobilisée, le partenariat avec l'Avesnoise permet de rénover des immeubles anciens mais aussi de construire du neuf avec des hautes performances énergétiques. Grâce à ce partenariat 2 opérations viennent d'être livrées et d'autres sont en préparation.

• **L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DU LOGEMENT EN PARTICULIER A TOUJOURS ÉTÉ UNE CONSTANTE DANS LA POLITIQUE MUNICIPALE À ANOR.**

Grâce à une volonté très forte des élus, différentes opérations ont véritablement transformé la Commune et lui ont également permis une progression significative de sa

ville, les 4 logements livrés de type III avec garages individuels, permettent à des personnes âgées de disposer d'un logement de plain-pied tout à fait adapté à leurs conditions de vie et à des familles de bénéficier d'un logement performant d'un point de vue énergétique avec un jardin individuel. Label THPE (Très Haute Performance Thermique) a été obtenu pour l'opération rue Saint-Roch et label



des Mésanges. Ces projets seront abordés et détaillés prochainement.

Pour plus d'information sur la réalisation des 2 opérations (Saint-Roch et Petit Canton) vous pouvez consulter la fiche technique sur le site internet de la commune rubrique Vie Municipale et projets puis communiqué de presse – ou scanner le QR code ci-après.

population, permettant le maintien de services et d'infrastructures pour ses habitants.

• **C'EST DANS CETTE MÊME PERSPECTIVE, QU'ANOR POURSUIT CETTE POLITIQUE EN PERMETTANT LA RÉHABILITATION D'ANCIENS IMMEUBLES ET LA CRÉATION DE NOUVEAUX LOGEMENTS.**

La récente inauguration des 2 dernières opérations réalisées en partenariat avec l'Avesnoise rue Pasteur et rue Saint-Roch en témoigne. Au-delà de permettre une consommation réduite de l'espace foncier et d'augmenter la densité de l'habitat en centre-

BBC (Bâtiment Basse Consommation) pour celle rue du Petit Canton.

Pour permettre ce rythme, il est nécessaire d'anticiper et de travailler en amont au montage d'autres projets à court et à plus long terme pour des opérations plus complexes comme par exemple celle de la Verrerie Blanche. C'est la raison pour laquelle deux nouvelles opérations seront très prochainement lancées : la réhabilitation de l'immeuble situé 17 rue Pasteur créant 2 logements et la réalisation de 5 autres logements allée



LES TROTTOIRS SONT LA PROPRIÉTÉ DES PIÉTONS



Depuis plusieurs mois, il est constaté sur la commune d'Anor des **stationnements intempestifs de véhicules sur les trottoirs**. Par l'intermédiaire de cet article nous tenons à vous sensibiliser sur l'intérêt que nous portons à la sécurité de nos piétons.

Il n'est pas concevable que les piétons soient obligés d'emprunter les espaces routiers pour se déplacer. Des mesures vont

être prises afin de permettre une régulation des stationnements. Pour cela nous avons travaillé avec les services de la Gendarmerie.

Dans un premier temps, il est rappelé que **tout propriétaire** d'un véhicule stationné sur les trottoirs **se doit de laisser un passage pour la circulation des piétons et poussettes**.

Dans un souci préventif, des papillons pourront être apposés sur les pare-brises des véhicules gênant le passage. Dans le cas où des véhicules seraient stationnés abusivement sur les trottoirs, la gendarmerie sera en mesure de verbaliser les propriétaires dans le cadre de la réglementation prévue à cet effet.

Il est également préconisé de ne pas laisser vos containers poubelles sur les trottoirs hormis les jours de collecte car ceux-ci peuvent gêner le passage des piétons.

DIVAGATION D'ANIMAUX

Un grand nombre de retour a été fait auprès de la Mairie et de la Gendarmerie concernant la divagation d'animaux et l'agression de ceux-ci sur des promeneurs. Dans un souci de tranquillité, en partenariat avec la Gendarmerie, il sera fait appel à leur service pour **verbalisation des propriétaires**. Nous remercions donc tous les propriétaires d'animaux de faire le nécessaire pour **éviter la divagation** qui parfois peut être **répétitive et dangereuse**.



TRANSPORT SCOLAIRE - Collégiens – Lycéens INSCRIPTION EN LIGNE

Le Département du Nord finance chaque année les déplacements de plus de 62 000 collégiens et lycéens. Par cet engagement fort et volontariste, il souhaite favoriser la réussite scolaire des jeunes nordistes.



- Pour toute famille ne disposant pas d'un accès à internet : le formulaire papier de demande de carte de transport est disponible au secrétariat du collège ou du lycée dans lequel est scolarisé l'enfant.

A partir de cette rentrée 2015, collégiens et lycéens pourront formuler leur **demande de prise en charge par internet** depuis le site www.lenord.fr. Rubrique « E-Services » les transports scolaires.

- La prise en charge des élèves qui bénéficient de la gratuité des transports et dont la situation ne change pas (domicile et/ou établissement scolaire) est renouvelée automatiquement chaque année.

Comment faire sa demande de gratuité du transport scolaire ?

Facile et rapide, l'inscription en ligne prend moins de cinq minutes.

- La demande se fait en ligne sur <https://transportscolaire.lenord.fr/> pour les élèves entrant en 6^{ème}, en 2^{nde}, ou pour toute première demande.

La procédure d'inscription en ligne aux transports scolaires est ouverte **aux collégiens et lycéens nordistes réalisant**

une première inscription dans un collège ou un lycée, public ou privé.

Renseignements :

Par téléphone : 03 59 73 67 40 ou **03 59 73 68 77** (numéro dédié au transport des élèves en situation de handicap)

Par courrier électronique : scolaire@cg59.fr

Par courrier postal ou sur place : Hôtel du Département - Direction des Transports
43 rue Gustave Delory
59047 Lille Cedex

Accueil du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Communiqué de 2^{ème} liste "Anor Avenir" (espace autorisé = 1/3 page)

La législation applicable à la Commune d'Anor au travers du bulletin municipal n'imposait pas de laisser s'exprimer la 2^{ème} liste. Néanmoins, mon équipe "Bien vivre à Anor" et moi-même avons souhaité leur laisser la possibilité de communiquer. (Cf. règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en séance le 8 avril 2014).

JE SUIS CHARLIE.

Le budget primitif de 2015, a été abordé lors du conseil municipal du 10 avril 2015. Les trois taxes (habitation, foncier bâti et non bâti) n'augmenteront pas. ANOR AVENIR a voté « OUI ». Par contre la taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) a elle été augmentée. ANOR AVENIR a voté « NON ». Dans la conjoncture économique actuelle, il nous faut être une « fourmi » dans de nombreux postes. Les plus simples sont les économies d'énergie, d'eau comme remplacer les chasses d'eau par des poussoirs, mettre en place des « mousseurs » sur les robinets, sur le gaz en remplaçant d'anciennes chaudières à faible rendement. Nous avons remis un document faisant état de la Fédération Départementale de l'Energie (FDE), qui se charge de négocier des prix à la baisse pour notre commune, mais aussi pourquoi pas, pour toutes les communes de notre communauté (42),

plus nous serons nombreux, plus les prix seront bas. Ce qui marche pour les uns, doit marcher pour nous.

On parle beaucoup de l'aménagement du Ru des Anorelles, d'une maison de la santé enclavée avec la poste, de la reconfiguration de la place du 11 novembre. Mais rien concernant l'Impasse de la Fontaine qui se trouve juste devant et dont le revêtement de la chaussée n'est toujours que de la terre, les réseaux non enfouis : « RIEN » ; pas même une étude.

Nous avons aussi abordé les problèmes de sécurité de nos enfants qui fréquentent l'école de la rue d'Hirson, et le manque de panneaux de signalisation de celle-ci, la mise en place d'un ou plusieurs plateaux voir d'un îlot en entrée de notre agglomération afin de faire ralentir les automobilistes indisciplinés avec le code de la route. L'actualité récente doit nous interpeller.

Usine à pellets. Dans son rapport qui a été adopté par le conseil, le commissaire enquêteur fait état de plusieurs « bémols », concernant des études incomplètes sur différentes émissions dans l'air et dans l'eau, et leur impact sur la faune et la flore. Donc cette étude doit être complétée, afin d'éliminer toute ambiguïté, équivoque, ou quiproquo. Il va s'en dire que sans cet équilibre, l'humain ne peut survivre.

Une collectivité a le devoir, l'obligation et la responsabilité de prendre toutes les dispositions, organisations et aménagements nécessaires afin de protéger ses concitoyens contre les risques qui sont connus suite aux investigations menées par des organismes compétents mais surtout indépendants. Ne sommes-nous pas dans la région, que tout le monde appelait « la petite Suisse du Nord » pour la qualité bocagère, de son air et de son environnement.



SEB'ON LE PAIN A ANOR !



Il y a à peine trois ans, Sébastien DUTERNE était encore traducteur. Les textes en néerlandais composaient son pain quotidien. Puis un jour vient l'envie de tout plaquer, de tout recommencer. Avec son épouse et ses deux fils, il arrive à Anor où la famille retape une ferme. Sébastien, gourmet gourmand, fabrique son pain à l'ancienne pour le plaisir de sa famille. Mais l'homme, amateur de bonnes choses, voit plus loin. Il a la place, le courage et après un CAP de boulanger à Valenciennes, le voilà prêt à ouvrir sa propre boulangerie. Pas de franchise, pas de liste de spécialités longue comme un jour sans pain. Juste **un fournil à l'ancienne**, des ingrédients bio, car la qualité des ingrédients est le gage d'un bon pain, une détermination sans faille et **quatre sortes de pains sains et savoureux** :

- **le paysan** : farine de froment T70 et

levain de froment

- **l'anorien** : farine de froment T80 et levain de seigle

- **le complet** : farine de froment T100 et levain de froment

- **le gaulois** : farine d'épeautre et levain d'épeautre.

Avec le soutien de sa famille, Sébastien a ouvert sa boulangerie dans une dépendance de la maison, un fournil plus exactement, au décor chaleureux et hors du temps, à l'odeur gourmande. Sébastien a suivi ses envies et ses rêves pour faire de cet endroit un lieu où il fait bon travailler et où le client peut à l'envi découvrir le savoir-faire du jeune homme comme sa bonhomie.

S'inscrivant dans une démarche biologique, il pétrit son pain à la main, utilise des farine bio, du sel, de l'eau et... c'est tout. Il fabrique son levain et chaque pain qui sort de son fournil exhale du parfum du four à bois dans lequel il a cuit, sous l'œil attentif du nouveau boulanger, qui voit ici son rêve se réaliser.

Une partie de son rêve à vrai dire car si le fournil aux délicieuses allures d'atelier d'antan est aujourd'hui réel, Sébastien et son épouse ont encore des tas de projets et de rêves en préparation.

Dans un avenir proche, Sébastien compte bien nouer quelques **partenariats commerciaux**, notamment avec des **AMAP** (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) de la région. En effet, les amapiens d'Hirson (et bientôt de Willies) peuvent lui commander du pain qu'il livrera chaque semaine.

Lucie, son épouse, étant bonne couturière, il sera bientôt question de sacs en tissu réutilisables pour transporter et conserver le pain, car la dynamique bio dans laquelle s'inscrit Sébastien ne se satisferait pas d'un sac jetable impactant négativement pour l'environnement ! Et à partir du mois de juillet, des pains saisonniers, des ateliers d'initiation au pain au levain...

Et pour voir toujours plus loin, toujours plus sain, Sébastien envisage même de faire l'acquisition d'un moulin dans lequel il pourrait lui-même moudre les céréales qu'il cultiverait. De l'ordre du rêve, pour l'instant ? Tout comme devenir boulanger l'était sans doute il y a trois ans !



Le fournil est **ouvert mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h**.

Pour commander : par téléphone au plus tard la veille à 12h ou via Facebook : [seb'on le pain](#)

Sébastien Duterne

16 rue de la Petite Lobiette 59186 Anor
+33(0)3.27.64.85.36
ou +32(0)477.79.17.60

★ ATELIER DE SCRABBLE



Chaque vendredi, ils se réunissent après l'école à la bibliothèque, arrivant et saluant joyeusement « Papi » et « Madame Papi », son épouse. Ils s'installent sur les tables et se saisissent de leur petit carnet pour écrire des mots qui sont utiles au jeu, même si on ne les utilise pas souvent dans la conversation. Ils, ce sont des enfants des écoles d'Anor, une douzaine de gamins de 8 à 11 ans qui se passionnent pour le **Scrabble** ! « Papi » et « Madame Papi », eux, sont retraités et tout aussi passionnés de scrabble, qu'ils pratiquent en

compétition.

Avec Madame Fievet, enseignante en CM2 à l'école du Petit Verger, ils ont imaginé **ce club à destination des enfants du village** : « Je propose le scrabble aux élèves de l'école dans le cadre des Activités Pédagogiques Complémentaires, et les enfants sont très souvent enthousiastes. C'était donc un prolongement logique que de créer un club ».

Depuis cette année, donc, le club de scrabble est sur les rails, pour le plus grand plaisir des enfants qui se donnent à fond. Peut-être d'ailleurs pourront-ils bientôt participer à leur premier tournoi ! Le club a bénéficié d'une participation financière de la commune d'un montant de 299€

(achat de matériel + abonnement).

Si le club prend ses quartiers d'été en



même temps que nos écoles, il sera de retour en activité dès la rentrée.

Vous pourrez vous procurer les fiches d'inscriptions pour ce club gratuit à la Bibliothèque Municipale au 36 Rue Pasteur (renseignements au **03 27 59 74 68**).

• La BELLE COUR - Réfection totale - Travaux terminés



• Fleurissement : une volonté d'embellissement



• Rue du Camp de Giblou entièrement refaite



• Notre fleurissement : une reconnaissance départementale



• Stade : Déplacement de la Clôture pour de nouvelles activités



• Cimetière communal : un 2^{ème} columbarium installé



- Rue des Anorelles : des inondations régulières



- Les Services Techniques de la Communes d'Anor réalisent la traversée de la parcelle en aval pour l'évacuation des eaux



- Rue Gabriel Péri : pose d'un banc pour le confort des voyageurs



- La Salle Andrée Beauné remise en peinture



- Résidence Jean Servais : Réfection de la cour



- Rue Léo Lagrange : mise en peinture des protections et des luminaires



...et de nombreux autres travaux et aménagements du quotidien.

LE MILLE CLUBS REVIT DE SES CENDRES

Après plusieurs mois d'interruption dus à l'incendie du Mille Clubs, le **secteur jeunes a réouvert ses portes**. Tout n'a pas été simple, mais grâce au dynamisme et la volonté d'une équipe d'animation accompagnée du soutien de la conseillère municipale déléguée à la jeunesse Mme Lydie LAVENDOMNE et de M. le Maire, le local ados connaît maintenant une belle affluence avec environ une vingtaine d'adolescents réguliers.

L'ensemble des collégiens et leurs parents ont reçu une invitation afin de découvrir le local que la Municipalité leur met à disposition.

Justine, animatrice diplômée et en formation BPJEPS, leur propose de se réapproprier les lieux en aménageant l'espace **par différentes activités** : peinture, rénovation du mobilier mais également des activités sportives et culturelles comme le paintball, le bowling, le cinéma, l'accrobranche, le tennis, des ateliers cuisine, des ateliers multisports ... Chacun amenant des idées.

La commission jeunesse invitée par les ados a pu découvrir la volonté de tous ces jeunes lors d'une petite réception organisée autour d'une dégustation de gâteaux réalisés pendant leur atelier cuisine.

Le local est ouvert tous les mercredis de 13h30 à 17h00 (gratuité pendant les périodes scolaires) et également **durant les vacances scolaires aux mêmes horaires (2,50 € la semaine + participation minime par sortie)**.

Un planning d'activités est disponible à l'accueil de la Mairie ainsi qu'au local ados aux heures d'ouverture.

Tous les jeunes de 11 à 17 ans sont les bienvenus !

Pour tous renseignements vous pouvez contacter Justine l'animatrice au **06.30.51.13.91** ou venir directement au local ados qui se situe à l'espace F. Mitterrand, derrière la salle André Beauné (Salle des Anciens) à Anor.



JUILLET-AOÛT 2015 DES VACANCES BIEN MÉRITÉES, PLEINES D'ACTIVITÉS !

Pour les 4-12 ans, l'ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) les accueillera du **lundi 06 juillet au vendredi 31 juillet 2015**. Les animateurs leur ont préparé un ensemble d'activités sur le thème de la **découverte des continents**. Au programme, les enfants pourront également apprécier la piscine, les grands jeux, le cinéma, la visite d'une ferme, du musée d'histoire naturelle, les veillées et une journée au Center Parc de Laon.

Les inscriptions se font auprès de l'accueil de la Mairie et pour tout renseignement sur les tarifs, il vous est possible de télécharger la plaquette d'information sur le site www.anor.fr, rubrique « Téléchargement ».

Pour les 12-17 ans, ils seront accueillis à l'espace François Mitterrand du **13 juillet au 22 août 2015**. Notre **partenariat avec le Centre Socio-Culturel de Fourmies** permet aux Anoriens de profiter d'animations plus variées et de rencontrer les jeunes de Fourmies, Féron, Wignehies dans différentes sorties encadrées et lors de veillées. L'inscription pourra se faire du lundi au vendredi de 13h30 à 14h directement à l'espace François Mitterrand au local jeunes (derrière la salle A. Beauné, près du terrain de pétanque) auprès de Hugo, l'animateur jeunesse.

Renseignements auprès du Centre Socio-culturel de Fourmies - secteur jeunes au **03.27.60.81.86** (Référénts : Mme Fatma Tebbache en juillet et M. Mickaël Delvallée en août).

EN ROUTE POUR LES PISTES !

Les élèves de **CM2** des écoles d'Anor avaient le sourire ce samedi 21 février 2015 lorsqu'ils ont pris le départ pour une semaine de vacances au ski à Saint-Jean de Sixt en Haute Savoie. **Ce séjour organisé et financé à hauteur de 60% par la commune** a pour objectif principal de faire découvrir aux enfants les joies des vacances de neige. Le programme proposé par l'association OVAL était riche et varié : ski, patinage, luge, jeux de neige, ballades en raquettes et découverte des paysages de montagne. Quelques élèves nous livrent leurs sentiments sur ce séjour : « *J'ai adoré, on a eu un super accueil, j'ai particulièrement aimé le ski, la boom, les veillées et les paysages étaient magnifiques, j'en garderai de beaux souvenirs inoubliables !* » (Chloé M.) ; « *Pendant 3 jours, nous avons fait du ski, puis ensuite nous avons eu le droit de choisir nos activités. Chaque soir après le repas, nous avons une veillée où nous nous amusons beaucoup. Nous avons passé un très bon séjour !* » (Léa R., Emilien M., Lucie G.).





LES SORTIES, ANIMATIONS ET INFORMATIONS DU C.C.A.S

REPAS DES AINÉS DU SAMEDI 25 AVRIL 2015

Le samedi 25 avril 2015 s'est déroulé le traditionnel repas des aînés offert par la Municipalité aux séniors anoriens âgés de 65 ans et plus. Plus de **220 personnes** ont participé au repas animé par le groupe musical d'Annick et Rudy...

Outre les habitués qui apprécient la convivialité du moment, de nouveaux séniors sont venus partager le repas dansant. Un repas particulièrement chaleureux, un temps de pause pour se rencontrer, échanger et partager un moment festif. Une journée très conviviale qui a été appréciée de tous...

C'était aussi l'occasion de mettre à l'honneur les doyens de la

journée, qui comme l'an dernier étaient : Madame **Véronique GILBERT, 92 ans**, et Monsieur **François CORNU, 87 ans**.

Un grand merci, pour cette merveilleuse après-midi, aux jeunes, aux bénévoles, à l'équipe de la restauration scolaire, qui ont œuvré pour son bon déroulement.



RÉSIDENCE JEAN-PIERRE LENOBLE - LE CLOS DE FORGES



L'**AFEJI** est une association à but non lucratif dont la vocation est la lutte contre toutes les formes d'exclusion, ses 2600 professionnels accompagnent près de 13 000 personnes sur tout le département du Nord.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'AFEJI a repris en gestion la Résidence Services d'Anor. Après plus d'un an de fonctionnement,

l'AFEJI souhaite continuer à améliorer la qualité des services offerts aux séniors de la Commune. La motivation première de cet engagement a été de sauver les emplois sur ce territoire et de préserver l'accompagnement des résidents.

En effet, la **Résidence Jean-Pierre LENOBLE** est un dispositif d'hébergement non médicalisé, **accessible à toute personne de plus de 60 ans** souhaitant à la fois vivre dans un **logement adapté à ses besoins**, en toute **autonomie**, et **profiter des services et de la convivialité** qu'un tel dispositif peut offrir. Implantée dans un environnement agréable, proche des commerces et services, la Résidence est située de telle sorte que les séniors peuvent mener une vie sociale intégrée au territoire.

Du T1 (studio) au T2 (chambre séparée), la Résidence propose des logements privatifs ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement pour des séjours temporaires ou permanents. Tous les logements comprennent un espace cuisine, un coin séjour, un coin nuit et une terrasse permettant l'accès aux espaces verts collectifs. Elle dispose aussi d'espaces communs permettant une vie conviviale nourrie par les échanges entre les résidents et les familles visiteuses.

Nos valeurs, **la liberté de choisir et le maintien de l'autonomie** sont de véritables leitmotiv tant pour l'équipe de terrain, présente 24h/24 et 7 jours/7, que pour l'équipe encadrante.

Aussi, les professionnels, en lien avec les intervenants médicaux extérieurs, veilleront toujours au bien-être des résidents dans l'objectif de maintenir toutes les capacités dans les actes de la vie quotidienne grâce à :

- La coordination des soins et le lien avec les familles,
- L'animation (ateliers, sorties, évènements...),
- L'accompagnement des aînés,
- Les services hôteliers proposés : entretien des espaces collectifs, élaboration de repas, service en salle...

La résidence est avant tout un lieu de vie et un lieu où chaque personne conserve toute sa liberté d'aller et venir, de recevoir amis et famille. Nous veillons aussi tout particulièrement à la sécurité des lieux, des biens et des personnes afin de permettre une retraite paisible.

Notre équipe serait ravie de vous accueillir et se tient à disposition pour vous fournir tous les renseignements que vous souhaiteriez obtenir.

Résidence Jean-Pierre LENOBLE – Le Clos des Forges
16 Rue de Trélon 59186 ANOR

Téléphone : **03 27 56 33 00** – Télécopie : **03 27 56 32 99**

JOURNÉE A LA MER ORGANISÉE PAR LE CCAS DE LA VILLE D'ANOR

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale et la Municipalité d'Anor ont le plaisir de vous proposer une journée à la Mer. Celle-ci se déroulera le **jeudi 06 août 2015 à FORT-MAHON**.



Le **départ est prévu à 07h** devant la Mairie, le **retour vers 21h** à Anor. La date limite d'inscription en Mairie est fixée au **vendredi 31 juillet 2015**. **89 places sont disponibles**. (Païement à effectuer à l'inscription).

Chacun pourra profiter à sa guise de sable et du soleil... Il est nécessaire de prévoir votre pique-nique (ou restauration sur place). Une collation vous sera également offerte.

TARIFS

- 7,50 €** Personne en difficulté et bénéficiant d'aide du CCAS ou des Restaurants du Cœur
- 11,25 €** Autre personne domiciliée à Anor
- 5,10 €** Enfant/adolescent mineur anorien accompagné par un parent
- 15,00 €** Personne non domiciliée à Anor

N.B. : *Il sera demandé une autorisation parentale pour tout enfant (ou adolescent) confié à un adulte par les parents (au risque de se voir interdire l'accès au bus).*



★ **Concert du groupe « Les P'tits Frères »** (Municipalité)

Samedi 31 janvier 2015



★ **Carnaval des enfants** (Municipalité)

Jeudi 5 mars 2015



★ **Chasse aux œufs - Pâques** (Municipalité)

Lundi 6 avril 2015



★ **Fête de la Randonnée** (S.I. d'Anor)

Samedi 18 et dimanche 19 avril 2015





★ **"Repas des Aînés"** (Municipalité)
Samedi 25 avril 2015



★ **Représentation Municipale**
en République Tchèque - Festival Antonina Dvoraka
célèbre musicien tchèque Du 28 au 30 avril 2015



★ **Journée de l'Europe**
Quizz transfrontalier avec les écoliers anoriens et belges
Lundi 11 mai 2015



★ **Fête des Voisins**
Vendredi 29 mai 2015



Rue de Momignies



Rue d'Hirson

Anor Plage – Stade de Football J. Alluite - Rue de Momignies DU SAMEDI 4 AU MERCREDI 15 JUILLET 2015



★ Programme

- **Samedi 4 juillet :**
14h30 : Ouverture de la **Plage**. Ouvert à tous
15h : Show des **Nathalie's**.
- **Du 4 au 15 juillet :**
Tous les jours de 14h à 19h : Ouverture de la **Plage**.
- **Dimanche 5 juillet :**
15h : **Grande Cavalcade** – Départ au Chemin Latéral, rue d'Hirson, rue du Maréchal Foch, rue Fostier Bayard, rue du Marais, rue Pasteur, rue du Maréchal Joffre et rue de Momignies
17h : **Rondo final** au Stade de Football.
- **Mardi 7 juillet :**
Tournoi de « **Foot Boules** ».
- **Mercredi 8 juillet :**
Tournoi de **mini-foot**.
- **Vendredi 10 juillet :**
Tournoi de **tennis-ballon**.
- **Samedi 11 juillet :**
17h30 : **Damien Auberti** chante la chanson française
21h : **Soirée dansante**.
- **Dimanche 12 juillet :**
16h : **Radio crochet**.
18h : **Ambiance musicale**.
- **Lundi 13 juillet**
15h : **Jeux divers** pour les **enfants**.



Damien Auberti

★ Mardi 14 juillet

- **Fête Nationale :**
11h15 : rassemblement devant la Mairie – Vin d'honneur au Stade (Anor Plage).
17h : Tour de chant du **Sosie de Kenji Girac**.
21h : **Ambiance musicale**.
21h30 : **Retraite aux flambeaux**, départ Espace François Mitterrand.
23h : **Feu d'artifice au Stade**.

DUCASSE DE L'ÉTÉ - PLACE DU 11 NOVEMBRE DU SAMEDI 8 AU DIMANCHE 16 AOÛT 2015

Jeux et spectacles divers, brocante, concours de pétanque

★ Programme

- **Dimanche 9 août :**
17h : **Kevin Bellochico** jeune imitateur des voix et de l'humour à gogo.
- **Samedi 15 août :**
17h : Anton Roman chante **Daniel Balavoine**.
23h : **Fontaines Flottantes** au Parc Despret.
- **Dimanche 16 août :**
17h : Eddy Live Tribute band chante **Eddy Mitchell**.



★ Lundi 16 octobre 2015

- **Semaine Bleue**
Repas Quizz transfrontalier.
19h - Salle des Fêtes Robert Dubar
(inscription en Mairie. Tarif : 12 €).

★ Du jeudi 26 au dimanche 29 novembre 2015

- **Mémoires Européennes**
10 ans de jumelage avec Pribram
Organisés par le Comité de Jumelage Anor-Europe et la Municipalité.